



Commune d'URBÈS
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBÈS
Séance du 5 juin 2026

Sous la Présidence de M. Stéphane KUNTZ, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00.

Etaient présents : KUNTZ Stéphane, LOHSS Claudia, SANTERRE-GUILLAUME Fabien, ZUSSY Denis, MURA Brigitte, WEBER Jean-Jacques, KARST Christophe, EECKHOUT Flavie.

Absents excusés ayant donné procuration : FUCHS Éric qui donne procuration à M. Stéphane KUNTZ ; ZUSSY Amélie qui donne procuration à Mme LOHSS Claudia ; VOGEL Cécilia qui donne procuration à Fabien SANTERRE-GUILLAUME.

Absent : /

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026**
3. **Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléant en vue de l'élection des sénateurs**

DEL 2026-06-05/001. Désignation du secrétaire de séance

Madame Claudia LOHSS, Adjointe au maire, assistée de Madame Claudia LICHTLE, secrétaire de mairie, sont désignées en qualité de secrétaires de séance.

DEL 2026-06-05/002. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026

Le procès-verbal (PV) de séance a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du conseil municipal. C'est l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fixe son contenu.

Ce procès-verbal rédigé par le ou les secrétaires de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Le projet de procès-verbal du 7 avril 2026, préalablement transmis au conseil municipal a été rectifié avant son adoption au niveau du point n°11 « Désignation des délégués au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges » par suite d'une erreur dans la rédaction du point à savoir une inversion du délégué titulaire et du délégué suppléant. M. Christophe KARST ayant été désigné délégué titulaire et Madame Cécilia VOGEL déléguée suppléante et non l'inverse.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026, dont copie conforme a été adressée aux conseillers municipaux, rectifié au niveau du point n°11 n'appelle aucune observation et est approuvé par les conseillers présents.

DEL 2026-06-05/004. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléant en vue de l'élection des sénateurs

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 30 avril 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune, affiché à la porte de la mairie et notifié à l'ensemble du conseil municipal ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire, Stéphane KUNTZ indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de ZUSSY Denis, MURA Brigitte, SANTERRE-GUILLAUME Fabien et EECKHOUT Flavie.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le secrétariat est assuré par Mme Claudia LOHSS.

b) Élection du délégué : 1^{er} tour de scrutin

Les candidatures enregistrées :

- M. Stéphane KUNTZ

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et de 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Stéphane KUNTZ : 11 voix

Proclamation :

M. Stéphane KUNTZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

c) Élection des délégués suppléants : 1^{er} tour de scrutin

Les candidatures enregistrées :

- ZUSSY Denis
- KARST Christophe
- EECKHOUT Flavie

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et de 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. ZUSSY Denis : 11 voix
- M. KARST Christophe : 11 voix
- Mme EECKHOUT Flavie : 11 voix

Proclamation :

- ZUSSY Denis
- KARST Christophe
- EECKHOUT Flavie

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué suppléants pour les élections sénatoriales et ont déclaré accepter le mandat.

Clôture de la séance à 18 h15